### L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau





# VOTRE FISCALITÉ A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

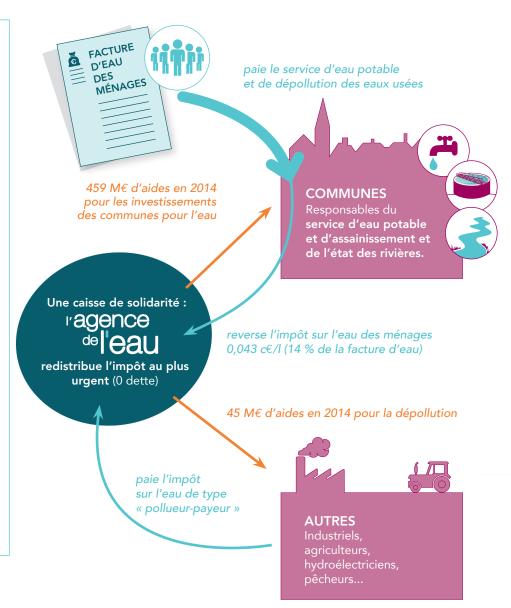
Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,62 € TTC/m³ et de 3,99 € TTC/m³ en France\*. 14 % de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

### Votre impôt est réinvesti

pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2013.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2014

## Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (41 millions €)

190 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 70 millions m<sup>3</sup> en 2014 soit la consommation d'une ville d'1 million d'habitants.

### Pour dépolluer les eaux

## (172 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

**299 stations d'épuration** aidées en 2014. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (35 millions €)

34 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

7 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

## Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates

### (11 millions €)

17 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

# Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (57 millions €)

41 km de rivières restaurées et 158 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

4685 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 707 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telle une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

### Pour la solidarité internationale

### (4,4 millions €)

75 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

### 2015

### 530 M€ DE REDEVANCES EN 2015

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

14,7 % (77,7 M€)
payés par les collectivités
comme redevance de prélèvement

sur la ressource en eau

**10,6** % (56,2 M€) payés par les industriels

et les activités économiques comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

0,8 % (4 M€) payés par les irrigants

et les éleveurs comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

**70,8** % (375,2 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations,

entreprises de service, artisans et petites industries) comme redevance

**0,5** % (2,6 M€) payés par les pêcheurs,

propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles comme redevance

pour la protection du milieu aquatique

2,7 % (14,3 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution a bénéficié en 2014 à 90 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2015 (actualisation mars 2015)



**18,6** % (93,6 M€) aux collectivités

(bénéficiant au prix de l'eau) pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource

**5,1** % (25,6 M€) aux acteurs économiques non agricoles pour la dépollution industrielle



**50,1** % (251,8 M€) aux collectivités

(bénéficiant au prix de l'eau) pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

5 % (25,1 M€)

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

0,9 % (4,6 M€) à la solidarité internationale :

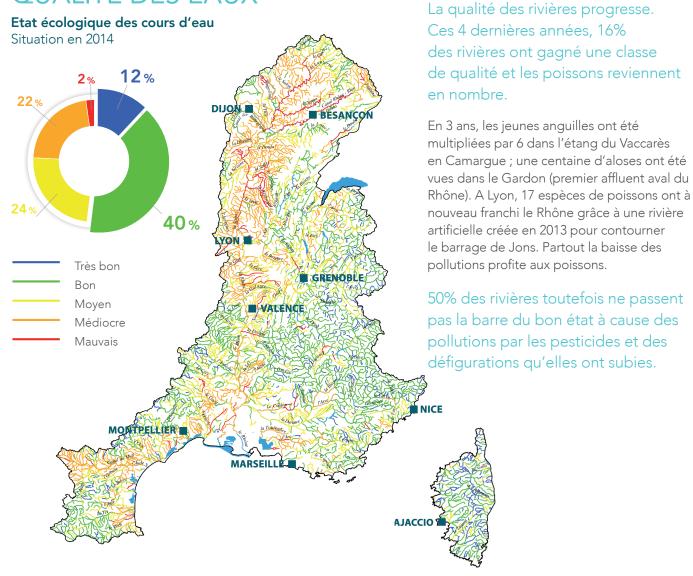
accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

5,8 % (29,1 M€) aux exploitants agricoles

pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

## **QUALITÉ DES EAUX**





Pour la première fois en France, découvrez l'état de santé des rivières et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



www.sauvonsleau.fr le 1<sup>er</sup> site d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07

Tél.: 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr